

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2019 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)
Pierre Lessard, conseiller (19h)
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

La conseillère, Madame Ginette Chapdelaine est absente.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : « Je ne perds jamais. Sois je gagne, soit j'apprends. »

2019-04-094

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MARS 2019

Rien à signaler.

2019-04-095

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES MOIS DE MARS 2019

Considérant que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 4 mars et de la séance extraordinaire tenue le 22 mars 2019 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 4 mars et de la séance extraordinaire tenue le 22 mars 2019 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-096

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Air Liquide	Accessoires soudure	50.02 \$
Antoinette Crête	Assurances camionnette Sentier Les Pieds d'OR	438.00 \$
Banque Nationale	Crédit : recherche registre foncier et cadeau bébé Stéphane Larochelle	55.11 \$
Camion BL	Réparation camion #6	329.01 \$
Centre du Camion Gauthier	Réparation camions #1, #2 et #6	44.61 \$
Charest International	Réparation camion #6 et remorquage	1 736.41 \$

Ensemble Folklorique Mackinaw	Activités service de garde (144.93\$ payé par nous et 200\$ payé par la bibliothèque)	144.93 \$
Entreprise M.O.	Location camion de déneigement bris et remorquage camion #6, sable et pierre à déglçage	6 134.59 \$
Éric Ouellette	Achat huile à «Power steering»	65.28 \$
Extincteur Victo	Recharge bonbonnes service incendie	120.32 \$
Fortin Sécurité Médic	Accessoires de sécurité et gants garage	130.84 \$
Geneviève Brizard	Activités service de garde novembre et décembre 2018	342.35 \$
Gleason	Escouade Gleason	3761.99 \$
Gravures Bois-Francis	Linges Éric Ouellette contrat	260.99 \$
Groupe CLR	Réparation répéteur du 13 décembre et achat d'un répéteur communication service incendie	6 515.07 \$
Laurentide Re/Sources	Journée Normand Maurice	371.26 \$
Location d'outil Victo	Achat botte contrat Éric Ouellette	312.68 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation camions #1, #6, gratte tracteur, camion pompe	10 145.61 \$
Maureen Martineau	Achat livres bibliothèque	122.45 \$
Mines Seleines	Sel à déglçage	3 353.51 \$
Pièces d'auto Allison	Graisse pour équipements et pièces camion #2	141.89 \$
Pneus FT	Réparation pneus et achat pneus camion #1	1 654.43 \$
Sarto	Équipements Escouade Gleason	357.40 \$
Les Services EXP	Honoraires professionnel CA rue du Bord de l'eau	6 162.66 \$
Tech Service	Réparation problèmes puits	129.35 \$
Veolia	Achat accessoires et produits station d'épuration et d'eau potable	910.18 \$
Vivaco	Achat divers	284.45 \$
Total		44 075.39 \$

Sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 44 075.39\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de mars 2019 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 96 912.99\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 28 mars 2019.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER

Le conseiller, Gervais Ouellette

- Informe les citoyens que le contrat des conducteurs de camion de déneigement s'est terminé le 30 mars.

Le conseiller, Ghislain Gagnon

- Mentionne que les lettres patentes de Partenaire 12-18 ont été modifiées afin que ceux-ci puissent remettre des reçus pour dons aux fins des impôts et pour recueillir des subventions auxquelles ils n'avaient pas droit.
- Invite les citoyens à participer à la construction de bacs pour les incroyables comestibles, le 27 avril prochain au garage municipal et remercie M. Stéphane Larochelle qui offre gratuitement le bois nécessaire à la construction desdits bacs.

Le conseiller, Pierre Lessard

- Une rencontre a eu lieu la semaine dernière avec le propriétaire du Salon Funéraire afin de faire un suivi sur le projet d'un lieu de rassemblement qui est ressortie lors de la journée de planification stratégique.
- Pour faire suite à l'assemblée générale d'Agri-Ressources, il indique que le secteur de l'agriculture est le secteur qui a le plus haut taux de suicide au Canada.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil

- Rien à signaler.

La conseillère, Ginette Chapdelaine (absente)

Le conseiller, Pierre-André Arès

- La prochaine rencontre du comité MADA aura lieu le 16 avril prochain et le dévoilement de la politique familiale sera tenue le 1^{er} juin prochain lors de la Fête familiale municipale.
- M. Yves Fillion a été embauché à titre de pompier volontaire le 22 mars dernier.

Le maire, Réal Fortin

- Mentionne que la MRC d'Arthabaska abandonne son projet d'implantation de la fibre optique considérant qu'à la suite du dépôt du budget provincial les subventions seront octroyées aux compagnies privées. Pour cette raison la Municipalité de Tingwick appuiera Sogetel dans sa demande de subvention.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2019-04-097

Dérogation mineure : M. Fernand Laplante

Considérant que le lot visé est le lot 5 498 853 du Cadastre du Québec, situé dans la zone R-2;

Considérant que la marge avant minimale pour une maison et une remise est de 7.5 m;

Considérant que la maison est à 6.78 m de la ligne avant;

Considérant que la remise est à 4.73 m de la ligne avant;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

5.6 USAGES, CONSTRUCTIONS ET NORMES D'IMPLANTATION PAR ZONE

Les usages et constructions autorisés et interdits par zone ainsi que les normes d'implantation et de dimensions des bâtiments par zone, sont indiqués aux grilles de spécifications des paragraphes suivants.

La description des renvois qui se trouvent dans une grille des spécifications est placée à la suite de la grille des normes d'implantations pour chaque groupe de

zone.

6.2 USAGES ET CONSTRUCTIONS PERMIS DANS LES COURS ARRIÈRE ET LATÉRALES UNIQUEMENT

Dans les cours arrière et latérales, en plus des usages énumérés à l'article précédent (à l'exception des enseignes et panneaux- réclames), sont permis les constructions et usages suivants :

p) les bâtiments accessoires (dans la cour arrière et dans la demi-portion arrière des cours latérales « lorsque isolé du bâtiment principal »). Dans les zones R-1, R-2 et R-3, les bâtiments accessoires sont autorisés dans les cours arrière et latérales;

[...]

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. Les constructions ne causent aucun préjudice aux voisins et pour le futur;
2. Le propriétaire a obtenu l'ensemble de ses permis pour ses constructions;
3. Une erreur d'un fonctionnaire municipal s'est produite lors de l'implantation des marges de reculs avant.

En conséquence, sur proposition du conseiller, Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère, Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que le conseil accepte la présente dérogation mineure pour les motifs énumérés précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-098

Remboursement dépôt 200\$: dérogation mineure M. Fernand Laplante

Considérant que lorsque M. Fernand Laplante a construit ses bâtiments, les limites de propriétés avaient été déterminées par la municipalité;

Considérant que M. Laplante a dû déboursier la somme de 200\$ pour faire sa demande de dérogation mineure pour régulariser ses bâtiments étant donné que les mesures n'étaient pas exactes;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick rembourse les frais pour une demande de dérogation mineure soit la somme de 200\$ à M. Laplante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-099

Poursuite des procédures pour faire suite au jugement dossier Ferme Roulante

Considérant que la Municipalité de Tingwick a obtenu jugement contre Monsieur Yves Roux et Madame Caroline Roux pour des travaux effectués dans la rive;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick applique les ordonnances présentes dans le jugement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2019-04-100

Demande de soumission calcium

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'approvisionnement et l'épandage de calcium pour l'année 2019. La Municipalité de Tingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte. Les soumissions seront ouvertes à ou vers 11h le jeudi 2 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Présentation et approbation soumission location de pelle pour l'année 2019
La résolution numéro 2019-04-101**

Les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le lundi 25 mars 2019 par Chantale Ramsay, directrice générale en présences de Messieurs Eddy Marquette (Équipements Lourds Papineau inc.), Michel Lacroix (Charest International), Bill Laroche (Charest International) et Éric Ouellette (responsable du déneigement Municipalité de Tingwick)

Nom	Prix	Taux de location	Conformité
Entreprise M.O. (2009) inc.	128\$/heure Link Belt 210X3 (année 2013)	94%	oui
Entreprise M.O. (2009) inc.	128\$/heure John Deere 210G (année 2012)	94%	oui
Entreprise M.O. (2009) inc.	115\$/heure Link Belt 160X2 (année 2017)	95%	Non vérifiée
La Sablière de Warwick Ltée	135\$/heure Link Belt LX210X2 (année 2009)	100%	Non vérifiée
La Sablière de Warwick Ltée	135\$/heure Link Belt LX210X3 (année 2013)	100%	Non vérifiée

Après vérification de la soumission d'Entreprise MO pour les pelles Link Belt 210X3 et John Deere 210G celles-ci sont les plus basses conforme.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon il est résolu que la soumission d'Entreprise M.O. soit retenue aux prix mentionnés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-102

Présentation soumission camion de déneigement

Les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le lundi 25 mars 2019 par Chantale Ramsay, directrice générale en présences de Messieurs Eddy Marquette (Équipements Lourds Papineau inc.), Michel Lacroix (Charest International), Bill Laroche (Charest International) et Éric Ouellette (responsable du déneigement Municipalité de Tingwick)

Nom	Prix	Conformité
Équipements Lourds Papineau (ELP)	263 995\$	Non
Charest International	302 000\$	Non

Après vérification les soumissions déposées sont non conformes au devis.

Équipement Lourds Papineau (ELP) : non conforme au délai de livraison et manque signature sur la déclaration de non contravention.

Charest International : non conforme au délai de livraison.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le

conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la Municipalité de Tingwick refuse les deux soumissions déposées pour les non-conformités décrites précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Demande de soumission camion de déneigement La résolution numéro 2019-04-103

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions par le système électronique SEAO afin d'effectuer l'achat d'un camion 10 roues pour le déneigement. Les soumissions devront être déposées avant 11h le lundi 29 avril 2019. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✚ Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érables : remerciements pour l'appui de la municipalité à la prévention du suicide.

ADMINISTRATION

2019-04-104

Proclamation de l'action bénévole

Attendu que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

Attendu que pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

Attendu que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

Attendu que la municipalité de Tingwick serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

Attendu que plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

Attendu qu'il est de mise pour tous les citoyennes et les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que le maire, Réal Fortin ainsi que la Municipalité de Tingwick proclame par la présente que la semaine du 7 au 13 avril sera dédiée «Semaine de l'action bénévole» dans notre municipalité en 2019 et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-105

Finaliser l'installation de la ligne d'air à la Caserne

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu d'autoriser le service de sécurité incendie à terminer l'installation de la ligne d'air à la caserne de pompier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Embauche de Madame Manon Michaud à titre de responsable du Service de garde

La résolution numéro 2019-04-106

Considérant que Madame Geneviève Brizard a mentionné le désir de se retirer progressivement du service de garde;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'embaucher Madame Manon Michaud pour remplacer Madame Brizard à titre de responsable du service de garde. Madame Brizard demeurera disponible pour répondre aux questions et aider Madame Michaud jusqu'au début de l'année scolaire 2019-2020. Le salaire sera déterminé selon l'échelle salariale en vigueur à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-107

Embauche personnel camp de jour : Mélodie Lambert (coordonnatrice), Koralie Laliberté (animatrice), Laurie-Pier Girardin (animatrice), Maïly Laliberté (animatrice)

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'embaucher les personnes suivantes pour le camp de jour 2019 : Mesdames Mélodie Lambert (coordonnatrice), Koralie Laliberté (animatrice), Laurie-Pier Girardin (animatrice) et Maïly Laliberté (animatrice). Elles seront rémunérées selon l'échelle salariale en vigueur pour la Municipalité de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-108

Sentier Les Pieds d'Or 3 000\$ pour l'entretien 2019

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick remette la somme de 3 000\$ pour l'entretien du Sentier Les Pieds d'Or pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-04-109

Adhésion 2019-2020 COPERNIC : 75\$

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu de renouveler l'adhésion de la municipalité de Tingwick à COPERNIC pour 2019-2020 au montant de 75\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-110

Fondation CLSC Suzor-Côté : demande d'aide financière

Considérant que la Fondation du CLSC Suzor-Côté demande une aide financière afin de revitaliser des équipements pour le service d'ergothérapie;

Considérant que 382 citoyens de Tingwick ont eu recours au service du CLSC au cours de la dernière année;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la demande d'aide financière de la Fondation CLSC Suzor-Côté et versera un montant de 500\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-111

Offre de protection contre les cyberattaques : MMQ : 500\$/année

Considérant que le service d'internet est offert par la Ville de Victoriaville;

Considérant que ceux-ci nous indiquent qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une assurance personnelle pour les cyberattaques;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu de refuser l'offre faite par la MMQ concernant les cyberattaques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Offre de parution : Actualités L'étincelle : Valeurs et traditions Municipalité de Kingsey Falls

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

2019-04-112 Embauche de la Fédération Québécoise des municipalités : CNESST : déclaration annuelle en matière d'équité salariale

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick retienne les services de la Fédération Québécoise des municipalités afin qu'elle produise la déclaration annuelle en matière d'équité salariale pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil quitte la salle des délibérations.

2019-04-113 Participation au tournoi de golf de la Maison de fin de vie Marie-Pagé : mardi le 9 juillet au Club de golf Canton

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick participe financièrement au tournoi de golf de la Maison de fin de vie Marie-Pagé pour un montant de 60\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-114 Signature registre de présences : bureau administratif de la Municipalité de Tingwick

Considérant que le conseil désire que ceux et celles qui se présentent à l'Hôtel-de-Ville signent un registre;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que le conseil mette en place un registre des visiteurs obligatoire pour toute personne qui veut discuter avec un employé ou un fonctionnaire municipal dans l'exercice de ses fonctions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-115 Achat barrette de reconnaissance pour les 5, 10 et 15 ans de service : Service de sécurité incendie de Tingwick

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu d'effectuer l'achat de barrette de reconnaissance pour les pompiers qui cumulent 5, 10 et 15 ans de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-116 Participation de la coordonnatrice en loisirs, Joëlle Ladouceur : webinaire «soutenir les jeunes ayant des troubles d'apprentissage et les troubles associés qui participent à un camp de jour» 35\$

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la coordonnatrice en loisirs, Joëlle Ladouceur participe au webinaire pour soutenir les jeunes ayant des troubles d'apprentissage et des troubles associés qui participent à un camp de jour au montant de 35\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Achat chute à livres : bibliothèque
La résolution numéro 2019-04-117**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu d'effectuer l'achat d'une chute à livres pour la bibliothèque au montant de 417\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil reviens dans la salle des délibérations.

Marché de Noël Arthabaska : demande d'aide financière 250\$

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

2019-04-118

Formation de Loisir-Sport Centre du Québec : «Gestion des bénévoles dans le cadre d'un évènement» : Joëlle Ladouceur, coordonnatrice en loisirs : 20\$

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la coordonnatrice en loisirs, Joëlle Ladouceur soit autorisée à participer à la formation «Gestion des bénévoles dans le cadre d'un évènement. Les coûts d'inscription de 20\$ ainsi que les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-119

Règlement numéro 2019-390 décrétant une dépense de 300 000\$ et un emprunt de 300 000\$ pour l'acquisition d'un camion de déneigement 10 roues

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, Gervais Ouellette lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 mars 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon il est résolu que :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer l'achat d'un camion 10 roues selon les estimations détaillées préparées par Métal Pless inc. en date du 19 novembre 2018 et de Charest en date du 15 novembre 2018, lesquelles font parties intégrantes du présent règlement comme l'annexe A et l'annexe B.

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 300 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 300 000\$ sur une période de 8 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à

faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-120

Règlement numéro 2019-391 décrétant une dépense de 1 040 600\$ et un emprunt de 531 910\$ pour des travaux de voirie dans diverses routes

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Ghislain Gagnon lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 mars 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil il est résolu que :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de voirie dans diverses routes selon l'estimation détaillée préparée par l'inspecteur municipal, Benoît Lambert en date du 18 mars 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme l'annexe A.

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 531 910\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 531 910\$ sur une période de 8 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le

versement de la subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Avis de motion : Règlement 2019-392 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention
La résolution numéro 2019-04-121**

Le conseiller, Pierre Lessard donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro #2019-392 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Présentation du Règlement 2019-392 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention

Le conseiller, Pierre Lessard présente le projet du règlement 2019-392 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention.

Conformément au deuxième alinéa du paragraphe b) de l'article 53 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, la Municipalité de Tingwick désire mettre en place un programme triennal d'inspection des fosses de rétention de son territoire afin d'un vérifier l'étanchéité.

2019-04-122

Avis de motion : Règlement 2019-393 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant une dérogation et l'implantation de bâtiments et constructions accessoires en zone inondable de grand courant

Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Gagnon que lors d'une prochaine séance du conseil de la Municipalité de Tingwick, sera présenté un règlement relatif à une dérogation et aux constructions accessoires en zone inondable de grand courant.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), il dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil et une copie est aussi disponible séance tenant aux personnes assistant à la séance.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

Présentation du Règlement 2019-393 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant une dérogation et l'implantation de bâtiments et constructions accessoires en zone inondable de grand courant

Le conseiller, Ghislain Gagnon présente le projet du règlement 2019-393 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant une dérogation et l'implantation de bâtiments et constructions accessoires en zone inondable de grand courant.

Le présent projet de règlement a pour but d'autoriser l'implantation à certaines conditions de piscines et de constructions accessoires en zone inondable de grand courant et permettre également une dérogation à son règlement de zonage afin de permettre des travaux de réfection de la rue du Bord-de-l'eau.

2019-04-123

Résolution adoptant le premier projet du Règlement 2019-393 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant une dérogation et l'implantation de bâtiments accessoires en zone inondable de grand courant

Sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu :

1. que le conseil de la Municipalité de Tingwick adopte le premier projet du règlement numéro 2019-393 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant une dérogation et l'implantation de bâtiments et

constructions accessoires en zone inondable de grand courant, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2. qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée de consultation soit tenue par le maire ou par un autre membre du conseil municipal désigné par le maire;
3. qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal délègue à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-124

Couverture internet et cellulaire dans la MRC d'Arthabaska : appui à Sogetel inc. pour le dépôt d'une demande d'aide financière visant le déploiement de la fibre optique dans les municipalités participantes au projet collectif de fibre optique du territoire

Attendu que plusieurs municipalités de la MRC d'Arthabaska ont exprimé la volonté que l'ensemble des résidences, des commerces, des industries, des entreprises touristiques et agricoles situés dans les parties rurales des municipalités puissent avoir accès à des services de télécommunications fiables et rapides;

Attendu qu'un projet collectif de réseau de fibre optique était en réflexion dans la MRC d'Arthabaska depuis 2016 afin de trouver une solution pour améliorer les télécommunications sur l'ensemble du territoire;

Attendu que de récentes annonces gouvernementales, tant fédérales que provinciales, annonceraient des programmes d'aides financières destinés aux télécommunicateurs afin de déployer la fibre optique dans les municipalités rurales mal desservies;

Attendu que la compagnie Sogetel inc. désirerait présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ces programmes afin de brancher les municipalités rurales de la MRC d'Arthabaska;

Attendu que la mise en place d'un réseau de fibre optique par Sogetel inc. permettrait une économie significative pour les municipalités en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC;

Attendu que la municipalité de Tingwick reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités rurales;

Attendu que le projet aiderait également la région à attirer les familles et les entreprises à s'y établir et à bénéficier des mêmes services que ceux offerts dans les centres urbains;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard il est résolu :

Que la municipalité de Tingwick appuie la compagnie Sogetel inc. dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière aux programmes gouvernementaux afin de déployer la fibre optique dans notre municipalité ainsi que dans les autres municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prévu initialement dans le projet collectif;

Que la municipalité de Tingwick demande respectueusement aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel;

Que l'appui de la municipalité de Tingwick soit toutefois conditionnel à ce que Sogetel inc. s'engage à desservir 100% du territoire de notre municipalité.

2019-04-125

Présentation et adoption du plan d'action : Politique Famille et Aînés

Considérant que la municipalité s'est engagée par résolution le 11 septembre 2017 à renouveler sa politique des aînés (MADA) dans le cadre de la démarche collective initiée par la MRC d'Arthabaska;

Considérant que dans le cadre de cette démarche la municipalité a mis sur pied un comité responsable composé de citoyens, d'un conseiller et de deux conseillères à titre de représentant de la municipalité;

Considérant que ce comité a profité de l'occasion pour inclure des actions axées sur les familles;

Considérant que ce comité a déposé un projet de plan d'action qui fait suite à la tenue d'un sondage et d'une consultation publique auprès des citoyens qui résident sur le territoire de la municipalité au cours de l'année 2018;

Considérant que le conseil municipal de Tingwick désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation de tous les citoyens et citoyennes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu :

Que le conseil municipal de Tingwick accepte ce plan d'action et s'engage à le réaliser au cours de la période prévue;

Que le conseil municipal de Tingwick crée un comité du suivi composé des personnes ayant fait partie du comité responsable de la révision;

Qu'un rapport financier soit déposé à la MRC d'Arthabaska faisant état des dépenses encourues au cours de la démarche incluant le lancement de cette politique dans les délais prévus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-126

Achat porte sous-sol Pavillon Armand-Rousseau

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu d'effectuer l'achat d'une porte d'acier au montant de 738.40\$ pour l'installer entre la chambre électrique et la salle commune au Pavillon Armand-Rousseau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-127

Formation ADMQ «Travaux d'infrastructures : conseils pour optimiser la gestion de vos projets» Chantale Ramsay et Éric Ouellette

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay et l'opérateur en eau, Éric Ouellette sont autorisés aux fins des présentes à participer à la formation de l'ADMQ «Travaux d'infrastructures : conseils pour optimiser la gestion de vos projet».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-04-128

Bénévoles 2019 : 5 à 7 le 24 mai 2019 : Vignoble les Côtes du Gavet

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick organise un 5 à 7 au Vignoble les Côtes du Gavet afin de remercier ses bénévoles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n'est posée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE
La résolution numéro 2019-04-129

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la présente séance soit levée.
(19h45)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2019-04-096, 2019-04-098, 2019-04-099, 2019-04-100, 2019-04-101, 2019-04-102, 2019-04-103, 2019-04-105, 2019-04-106, 2019-04-107, 2019-04-108, 2019-04-109, 2019-04-110, 2019-04-112, 2019-04-113, 2019-04-115, 2019-04-116, 2019-04-117, 2019-04-118, 2019-04-119, 2019-04-120, 2019-04-125, 2019-04-126, 2019-04-127 et 2019-04-128.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%